



Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du
Préavis municipal No° 2018-06
 du 26 février 2018
 relatif à

- **La réfection de l'enrobé d'un tronçon de la route Industrielle**

Préavis à caractère d'urgence

Commission composée de	Séances		Séances
M. Laurent Buemi	1		
M. Fabrice Cottier	1	Mme Corinne Feuz-Charrière	1
Mme Corinne Di Marco	1	M. Jean-Luc Mayor	1
M. Murat Erdeniz- Dufaux	1 ^{er} membre	M. Jean-Marc Soutter	1

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Les Municipaux, chères Collègues,

La Commission chargée de l'étude du Préavis 2018-06 s'est réunie au complet en présence de Madame La Municipale *Maude Allora* et de Monsieur *Christian Roussy*, chef du service technique de la ville d'Aigle, le 6 mars 2018 à 19h00.

La Commission remercie Madame la Municipale *Maude Allora* de sa présence, ainsi que Monsieur *Christian Roussy* pour les explications et éclaircissements qu'il a su donner à la Commission. Nous sommes satisfaits des réponses obtenues.

En préambule, la Commission relève une faute de frappe au point 6, étape 1, concernant le carrefour de la Moutonnerie à l'étang. En effet il faut lire du 5.3 au 13.4 2018 et non 2017.

La Commission a bien saisi le caractère d'urgence de ce préavis, étant donné que les travaux de l'étape I ont déjà commencé.

La Commission a également bien compris que même si la réfection de ce tronçon de la route Industrielle ne saute pas nécessairement aux yeux, l'opportunité d'obtenir un subside de 46.9% du coût total de la part du *DGMR*, cumulé à des prix largement inférieurs au marché de la part du Consortium *Camandona-Grisoni* pour la réalisation, est une belle occasion pour les finances de notre commune à ne pas laisser passer.

Il nous est de toute façon obligatoire de mettre ce tronçon de route aux nouvelles normes VSS, d'autant plus que celui-ci aurait dû être réfectionné de toute manière d'ici 3 à 5 ans au plus tard au vu de son état.

Rapport sur le préavis 2018-06

Nous relevons que le montant ou une partie de ce montant ne peut pas être pris sur la position adéquate figurant au budget 2018, étant donné qu'il faut différencier budget d'investissement et budget d'entretien.

Nous attirons votre attention que 20 à 40% des déchets de rabotage seront intégrés à la construction, et qu'un revêtement phonique sera posé. De cette façon si le caractère anti-bruit des routes suisses devient obligatoire nous serons déjà aux normes.

Les préoccupations de la Commission se sont tournées donc plus vers la sécurité et les possibilités données aux piétons et utilisateurs de vélos lors des travaux et après la réalisation de ces travaux.

En effet il a été relevé lors de la séance qu'au vu du développement actuel de cette zone et des futures constructions envisagées, qu'une partie de cette zone dite industrielle, peut être considérée par certains comme zone de loisirs. Veuillez comprendre une plus grande circulation de vélos et une présence de piétons de plus en plus accrus.

Monsieur *Christian Roussy* a assuré à la Commission la volonté de la construction d'un trottoir ainsi que la demande de l'établissement d'un passage pour piétons.

En ce qui concerne le passage pour piétons nous devons cumuler 200 passages par jour pour le justifier, mais la demande sera faite.

Concernant les vélos, il a paru important à la Commission de bien signaler les alternatives de chemins empruntables par une signalétique pertinente.

Celle-ci semble être à l'heure actuelle manquante. La route est, et sera utilisée par nombreux véhicules lourds, donc la sécurité des vélos empruntant ce tronçon ne semble plus assurée.

Une bande cyclable n'est pas envisageable, la route n'étant pas assez large.

A ce sujet, Mesdames, Messieurs les Municipaux, la Commission émet le vœu que lors des travaux et après les travaux de mise aux normes, le nécessaire soit entrepris pour expliquer clairement aux utilisateurs de vélos où passer en toute sécurité. Ce point pourrait éventuellement faire l'objet d'un postulat ou autre préavis Municipal.

En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, chères Collègues, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°2018-06 du lundi 26 février 2018
 - Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
 - Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour
1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 453'800.00 TTC pour la réfection de l'enrobé du tronçon de la route Industrielle
 2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 453'800.00 TTC, sous déduction du subside de CHF 212'835.00, soit CHF 240'965.00
 3. d'approuver le financement tel que proposé. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans
 4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Pour la Commission

Murat ERDENIZ-Dufaux

1^{er} membre